

PARTAGE SUITE A SEPARATION OU DIVORCE

▶ Etat-civil – Situation matrimoniale

- Questionnaire d'Etat-civil** dûment complété (au verso)
- Livret(s) de famille** complet(s) contenant toutes les pages.
- Copie de vos **pièces d'identités**.
- Si vous êtes de nationalité étrangère : **extrait d'acte de naissance** de moins de 3 mois.
- Si vous vous êtes mariés à l'étranger : **extrait d'acte de mariage** de moins de 3 mois.
- Copie de votre **contrat de mariage / PACS**, du changement de régime matrimonial le cas échéant.
- Copie de la **donation entre époux** s'il y a lieu.
- Votre **Relevé d'Identité Bancaire signé** (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous **un régime de protection** (tutelle, curatelle...).

▶ La procédure de divorce - séparation :

- Coordonnées de vos **avocats** respectifs.
- Si le divorce a déjà été prononcé, copie du **jugement de divorce**.
- En cas de divorce contentieux, copie de **l'ordonnance de non conciliation (ONC)**.
- Le cas échéant, copie de la **dissolution du PACS**.

▶ Votre patrimoine personnel :

Il s'agit des biens acquis avant le mariage ou reçus par donation / succession.

- Pour les biens immobiliers : **titre de propriété**.
- Justificatif de l'origine de propriété pour les sommes d'argent, les meubles...

▶ Pour les créances éventuelles :

Ces créances sont destinées à compenser les dépenses personnelles d'un époux financées par la communauté, des dépenses communes réglées par un seul des époux ou les dettes d'un des époux payées par l'autre.

- Justificatif de toute somme (facture, relevé de compte...) à prendre en compte.

▶ Votre patrimoine commun :

Il s'agit des biens acquis pendant le mariage.

➤ **Etablissements bancaires :**

- Copie du **dernier relevé** de chaque compte personnel ou joint (Mme, Mr, Mme/Mr)

➤ **Assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire :**

- Copie du **dernier relevé** de chaque contrat d'adhésion souscrit.

➤ **Pour chaque bien immobilier :**

- Copie du **titre de propriété**.
- Estimation** de la valeur vénale du bien.

- En cas de division parcellaire :
 - * **Document d'arpentage** du géomètre-expert,
 - * PV de **bornage** et plan du géomètre-expert,

 - * **Déclaration préalable** + non opposition de la mairie / permis d'aménager.

- Si le bien est en copropriété :
 - * Coordonnées du **syndic**,
 - * Et copie des 3 derniers **PV** de l'assemblée générale.

- Si le bien est loué :
 - * Copie du **bail**,
 - * Et des 3 dernières quittances de loyer.

- Si le bien est occupé par un seul des époux : estimation de la valeur locative.

- **Pour les parts de société :**
 - K-Bis** de la société.
 - Copie des **statuts à jour**.
 - Attestation de la valeur** actuelle des parts sociales établie par l'expert-comptable.

- Divers :**
 - Pour chaque véhicule, copie de la **carte grise** et **valeur argus**.
 - Copie des contrats en cours (chauffe-eau solaire, contrat d'affichage...).
 - Copie des actes de **donation** faite aux enfants et déclarations de dons manuels.

- **Le passif :**
 - Copie **des factures** dues par le communauté (impôts, taxes foncière et habitation, charges de copropriété...)
 - Pour chaque **prêt** en cours :
 - * Copie du **contrat**,
 - * **Tableau d'amortissement** définitif,

 - * Et **décompte** des sommes restant dues.

- Justificatif de toute **dette**.

*Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 100 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci.
Dès que le dossier sera complet, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.*